



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 4915

Texte de la question

M. Thierry Cornillet expose a M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme qu'un repyramidage des enseignants contractuels des écoles d'architecture est intervenu en trois phases depuis la signature de l'arrêté ministériel du 6 février 1991. Il lui demande que lui soit précisée pour chaque école et pour chaque phase : le nombre de promotions accordées permettant à un professeur de deuxième catégorie d'être promu à la première, à un professeur de troisième catégorie d'être promu soit à la première, soit à la deuxième catégorie, à un professeur de quatrième catégorie d'être promu soit à la deuxième, soit à la première catégorie et enfin à un chef de travaux d'être promu soit à la quatrième soit à la deuxième, soit à la première catégorie des professeurs. Ces promotions ayant modifié le taux d'encadrement de chaque école, taux exprimé en heures d'enseignement rapportées au nombre total d'étudiants, il lui demande quel a été ce taux à l'issue de chacune des deux premières phases de ce repyramidage et quel a été à la même époque le montant des vacations d'enseignement attribuées à chaque école.

Texte de la réponse

Les 3 phases de repyramidage effectuées en 1991, 1992 et début 1993 ont permis 475 promotions à un grade supérieur sur un effectif de 911 : plus de la moitié des enseignants en ont bénéficié. Le détail de ces promotions par phase et par école figure dans les tableaux annexes. En outre, les chefs de travaux pratiques ont vu leur traitement relever de 25 points indiciaires majeurs. Les incidences de ces repyramidages sur le potentiel enseignant des écoles ont été positives en 1991 et 1992, l'augmentation des charges de service des chefs de travaux pratiques (astreints à 8 heures d'enseignement hebdomadaire) promus professeurs de quatrième catégorie (15 heures hebdomadaires) et celle des professeurs de troisième catégorie (8 heures) promus en deuxième catégorie (12 heures) compensant largement les réductions de service des enseignants promus de la quatrième à la deuxième catégorie. La troisième phase de repyramidage (1993) n'a eu pratiquement aucune conséquence sur le potentiel : la promotion de vingt-huit chefs de travaux pratiques à professeurs de quatrième catégorie compense la perte résultant de 60 promotions de professeurs de quatrième catégorie à la deuxième catégorie. Au total, les trois phases de repyramidage ont donc augmenté le potentiel enseignant des écoles, sans toutefois suffire à assumer l'accroissement de charge résultant de la progression des effectifs étudiants. L'augmentation des crédits de vacation a permis de compenser le décalage. En tout état de cause, les repyramidages n'ont pas modifié la situation relative des vingt-deux écoles, les promotions ayant été réparties entre celles-ci proportionnellement à leur effectif enseignant dans chaque catégorie. Jusqu'en 1992, le calcul du taux d'encadrement n'a pris en compte que le nombre d'enseignants, et non les différences d'obligation de service de ceux-ci. Il n'existe donc à ce jour aucun document statistique permettant de répondre à l'interrogation de l'honorable parlementaire concernant le taux d'encadrement horaire des étudiants dans chaque école pour la période considérée. En 1993, l'administration a réfléchi à la mise en place d'un système plus précis ; la notion de taux d'encadrement a été écartée, s'avérant peu pertinente compte tenu de la grande disparité des effectifs scolarisés dans les écoles (de 300 à 2 000). La répartition des postes et des crédits de vacations s'effectue désormais selon un nouveau mode de calcul confrontant, école par école, le potentiel enseignant

permanent et la charge resultant de l'effectif etudiant scolarise dans chacun des cycles. Le tableau ci-annexe indique le montant des vacances d'enseignement delegue a chacune des ecoles a l'issue de ce calcul. La reduction des disparites entre ecoles en termes de moyens d'encadrement, poursuivie en 1994, devrait etre pratiquement achevee en 1995.

Données clés

Auteur : [M. Cornillet Thierry](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4915

Rubrique : Enseignement superieur : personnel

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2398

Réponse publiée le : 8 août 1994, page 4030